

# Pour un Projet de Développement Durable du Territoire des Maures

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mercredi 26 juin 2012 A 9H

Au restaurant « La Pièce de Bœuf » au CANNET DES MAURES

### PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 :

Pour les communes :

- Florence LANLIARD, Maire du Plan de la Tour
- Alain BENEDETTO, Maire de Grimaud
- Dominique CORDOLA, Adjointe à la commune du Rayol Canadel sur Mer
- Y.P. DUTEURTRE, conseiller municipal à la commune du Plan de la Tour
- Brigitte LACREUSE, Conseillère municipale à la commune du Thoronet
- Dominique LEDERLIN-ADER, Adjointe au maire de La Garde Freinet
- Jean Pierre COURCHET, Adjoint au maire de La Garde Freinet

Autres membres de l'A.P.P.M. :

- Jean-Michel COUVE, Député du Var, Président de l'A.P.D.D.T.M.
- Jean-Luc BAUBAUT, Président adjoint de la F.N.A.I.M.
- Robert BOUCHARD, Secrétaire général de la D.C.A. PACA
- Liliane MAILLARD, représentante de l'U.P.V.
- Anne-Cécile AUDRA, chargée de mission, Chambre d'Agriculture du Var
- Jean Daniel TAVE, vice-Président, C.M.A.V.
- Joanin MAILHAN, chargé d'études pour la C.C.I.V.
- Marie Franqueza, membre élu de la C.C.I.V.

Autres personnes présentes :

- Aniouchka WAISSE, Directrice du développement économique de la Communauté de communes « Cœur du Var »
- Grégory CORNILLAC, chargé de mission pour les communes forestières du Var
- Hervé PASSAMAR, consultant, chargé d'une mission d'appui au projet de développement durable sur le territoire des Maures
- Guy Martini, Directeur de la Réserve Naturelle géologique de Haute Provence
- Jean-Yves BUFFARD, chef de projet au sein de la société JYB Consultant
- Guy CASTAGNE, Directeur Associé de la société B.D.R.H. Conseils
- Michael DUPONT, consultant, société SI LEX et Associés
- Annelise CORBIN, représentant la Société Si-lex et Associés

- Damien REMESTANT, représentant la Société Si-lex et Associés
- Carole BLION, représentant le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA de l'association

Un pouvoir a été envoyé :

Annick Napoléon, Maire de Cavalaire

Nicole TRONCHE est excusée.

Le quorum étant atteint : treize membres présents ou représentés, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, sur l'ordre du jour suivant

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2012
- Présentation des quatre études
  - « Projet de pôle économique sur le territoire Cœur du Var », par Jean-Yves BUFFARD, gérant de la SARL JYB CONSULTANT
  - « Filières de développement environnementales, formations supérieures et professionnelles », par Jean-Yves BUFFARD
  - « Schéma de tourisme durable sur le territoire des Maures », par Guy CASTAGNE, Directeur du cabinet BDRH CONSEILS
  - Création et labellisation d'un GEOPARK pour le territoire des Maures, par Guy Martini, Directeur de la Réserve Naturelle géologique de Haute Provence.
- Questions diverses

**Jean Michel COUVE** propose que, compte tenu du temps imparti ce matin, les votes sur l'adoption des procès-verbaux des deux dernières assemblées générales du 16 avril 2012 et du 23 mai 2012 soient reportés à la prochaine réunion qui devrait avoir lieu fin juillet. Lors de cette assemblée générale, seront également abordés tous les points administratifs, notamment l'approbation des comptes 2011, le rapport d'activité de l'année passée, et les orientations pour l'année 2013. Un point sur le bilan de l'action et les documents à envoyer au Ministère sera abordé en fin de séance, sachant que nous n'aurons pas le temps aujourd'hui de rentrer dans les détails.

Dans l'immédiat, il est proposé à l'Assemblée générale de ce jour, d'accepter la signature d'un avenant au contrat passé avec Hervé PASSAMAR, prorogeant ainsi d'un mois supplémentaire sa mission auprès de notre association, pour un montant forfaitaire de 2.500€.

La parole est donnée à **Hervé PASSAMAR** qui rappelle que l'enjeu de l'association est de développer sur le territoire des Maures un Pôle économique, un Schéma de Tourisme durable reliant le littoral au cœur du massif des Maures, et qu'il est apparu fortement intéressant pour les acteurs locaux d'intégrer à cette action un projet de création d'un GEOPARK labellisé par l'UNESCO sur ce territoire.

**Guy MARTINI** commence l'exposé de son étude concernant le projet de GEOPARK en rappelant l'origine de la création des géoparks pour que chacun soit conscient de l'enjeu politique de cette création.

Trois dates à retenir :

- 1991 Première réunion internationale sur la protection du patrimoine géologique : c'était à Digne, avec une déclaration qui définit ce qu'est le patrimoine géologique et positionne ce

patrimoine dans une vision philosophique et littéraire par rapport à l'histoire de l'Homme. C'est donc un document de référence qui a fait, depuis lors, le tour du monde

- 2000 : création du réseau européen des Géoparks
- 2004 : formation du réseau mondial des Géoparks soutenu par l'UNESCO. Première conférence internationale sur les Géoparks à Beijing, en Chine.

Aujourd'hui nous avons 90 territoires dans le monde, 38 états membres des nations unies. Ces GEOPARKS sont structurés par des réseaux : le premier étant le réseau Européen avec un cinquantaine de membres, le réseau asiatique, puis latino-américain, le tout dernier étant le réseau africain et moyen orient.

En France nous avons 4 GEOPARKS constitués dont deux en région PACA .

Pour pouvoir constituer un GEOPARK, il faut qu'il y ait un patrimoine géologique d'intérêt international, mais il faut également que ce territoire ait un patrimoine naturel particulier, et un patrimoine culturel : un GEOPARK c'est une globalité. La création d'un GEOPARK s'appuie sur une démarche participative complète d'une population autour d'un projet de territoire. Il doit mettre en place des produits types de développement durable.

Concernant le projet de GEOPARK sur le Massif des Maures, son étude a été réalisée en 9 chapitres, un dixième étant réservé au programme de travail à exécuter pour fin 2012 2013 et 2014. Une mise en fonctionnement pouvant être prévue pour 2015 et une labellisation pour mars 2016.

Le territoire du GEOPARK présenté dans cet avant-projet concerne 24 communes du département du Var pour une superficie globale de 1194km<sup>2</sup>. Cette espace pourra être modifiée en fonction de l'avancement des études et de l'implication des différentes communes concernées. Ce territoire possède une réelle identité géomorphologique spécifique lui permettant de solliciter sa labellisation au sein du Global GEOPARK Network (GGN), avec à lui seul, et outre son patrimoine géologique exceptionnel, un patrimoine naturel remarquable et un patrimoine culturel d'une grande richesse.

Tous ces patrimoines méritent qu'ils soient protégés d'une part, et que, d'autre part ils soient au service d'un développement économique durable. Développement économique permettant de relier la partie littorale du sud en sur fréquentation à celle du nord pour un rééquilibrage économique et social plus juste.

En matière de patrimoine géologique, le massif des Maures est d'une très grande diversité. Il est la mémoire d'un continent aujourd'hui disparu : le continent pyreneo-corsu-sarde. Ce socle des Maures est tout à fait comparable à celui des Pyrénées orientales, de la partie ouest de la Corse, de la Sardaigne. Dans sa partie occidentale ce territoire possède des roches localement fossilifères alors que dans sa partie est le métamorphisme est plus varié (présence de graptolites, de serpentinites, de collobriérites....)

Ses sites particuliers comme ceux du Cap Pinet et de la plage de Tahiti, du sentier du littoral au Cap Camarat vers le sémaphore de Ramatuelle, de la carrière de la Croix-Valmer, des anciennes mines de la Garde Freinet, des terrasses de tufs aux ARCS, du site de Gonfaron ... mettent en valeur un patrimoine naturel remarquable, où abonde une faune très diversifiée (dont la fameuse tortue d'Herman).

Par ailleurs, c'est aussi dans le domaine culturel que le territoire des Maures se singularise avec des chefs d'œuvre de l'art Roman (Abbaye du Thoronet, église Saint Michel de Grimaud) ou bien encore chapelle Sainte-Anne, villa Bellevue, domaine des châteaux d'Astros à Vidauban, menhirs de la ferme Lambert à Collobrières.

Notons également que ce territoire des Maures intègre un fort patrimoine immatériel, certes insuffisamment inventorié, mais dans lequel nous pouvons intégrer les savoir-faire traditionnels des pêcheurs, des apiculteurs, castanéiculteurs, bouchonneurs, artisans d'art.

Aujourd'hui nous pouvons délimiter le territoire des Maures en trois parties :

- le littoral au sud sur fréquenté
- le sillon permien au nord, axe de transit

- le massif situé entre ces deux zones, sous équipé et en nécessité de recevoir un tourisme étalé dans le temps.

C'est grâce à la mise en place d'une image identitaire et d'une cohésion territoriale que ce projet de GEOPARK à l'aide des ces éléments fédérateurs, pourra mettre en place une stratégie de développement durable, qui permettra de créer de nouvelles circulations, d'équilibrer la vie économique agricole et touristique, de réguler les pressions d'urbanisation.

La Maison du GEOPARK pourra se situer à proximité de l'Eco pôle, pourquoi pas en appui sur la Maison de la Nature gérée par le Conseil Général.

En conclusion, le programme proposé par Guy Martini, pour la création de ce GEOPARK est loin d'être terminé et devra se poursuivre en 2012, 2013 et 2014. Il faudra que l'on arrive à une définition du territoire et une définition de la structure porteuse et gestionnaire du GEOPARK (association para-publique, syndicat mixte etc) . De juin 2014 à juin 2015 ce pourrait être la mise en fonctionnement du GEOPARK pour une labellisation en 2016.

**Jean-Michel COUVE** remercie Guy MARTINI pour cette présentation qui ne peut que nous conforter dans notre démarche de vouloir créer ce GEOPARK sur ce territoire des Maures, que nous pourrions ainsi mieux comprendre et connaître. Ce travail devrait permettre de développer une économie de développement durable et de s'intégrer à notre nouveau Schéma de Tourisme durable.

**Dominique LEDERLIN-ADER** fait remarquer une phrase particulièrement importante pour tous nos partenaires et qu'il convient de mettre en exergue, dans l'exposé de Guy Martini : «... pas de nouvelles contraintes administratives... ».

Elle tient à exprimer une inquiétude : il y a déjà deux GEOPARKS dans la région PACA. Ne pourrait-on se voir opposer cet état de fait, et recevoir un refus de la part de l'UNESCO ?

**GUY MARTINI** répond que s'il pensait que les Maures n'avaient aucune chance d'être retenu, il n'y aurait pas eu de sa part un fort intérêt pour ce territoire qui a les qualités nécessaires et peut prétendre à la création d'un GEOPARK. Dans l'état actuel des choses la Région PACA qui est une grande Région peut assumer trois GEOPARKS. Nous avons déjà le cas avec la Région d'Andalousie qui a déjà trois GEOPARKS et qui souhaite en intégrer un quatrième.

Bien sur cela dépendra également du positionnement de la Région.

Par ailleurs il entend préciser que le GEOPARK n'apporte pas de réglementations complémentaires. En revanche, il nous faudra trouver localement des réponses à un certain nombre de sites géologiques qui se trouvent en péril pour lesquels il faudra prendre des décisions afin d'en assurer la pérennité.

**Dominique CORDOLA** insiste sur le fait, que pour avoir visité un village installé dans un GEOPARK, il n'existe pas de contraintes particulières. Tous les habitants travaillent avec et pour le GEOPARK .

La parole est donnée à Jean-Yves BUFFARD concernant les deux études liées :

Plate-forme économique et Centre de formations sur le territoire « Cœur du Var».

**Jean-Yves BUFFARD** souligne qu'il présente ce jour un document de synthèse de deux études sur le Pôle économique, les filières de développement environnementales et sur les formations supérieures et professionnelles. Les deux études ayant fait l'objet, par ailleurs, de deux rapports distincts.

Avant tout chose, ce travail tente de répondre à la question : quel développement durable pour le territoire des Maures ?

Dans un premier temps, un état général des lieux permettra de situer le territoire des Maures, de décrire son patrimoine écologique, la qualité de ses paysages, de son climat et de ses espaces boisés, ses activités premières, les disponibilités du foncier, des logements et services.

Avec une qualité exceptionnelle de son paysage et de son climat, une richesse floristique et faunistique reconnues, à mi-distance entre deux communautés urbaines, Fréjus-Saint-Raphaël et Toulon, le massif des Maures, desservi par deux grands axes routiers et une gare ferroviaire au Cannet des Maures, doit mettre en valeur ses atouts et créer des conditions de développement durable raisonné. C'est la viticulture qui se taille une part du lion en matière économique. Mais la filière bois, industrie historique dans le massif des Maures est porteuse d'espoirs pour l'économie locale. Est-ce suffisant pour attirer de nouveaux acteurs économiques ?

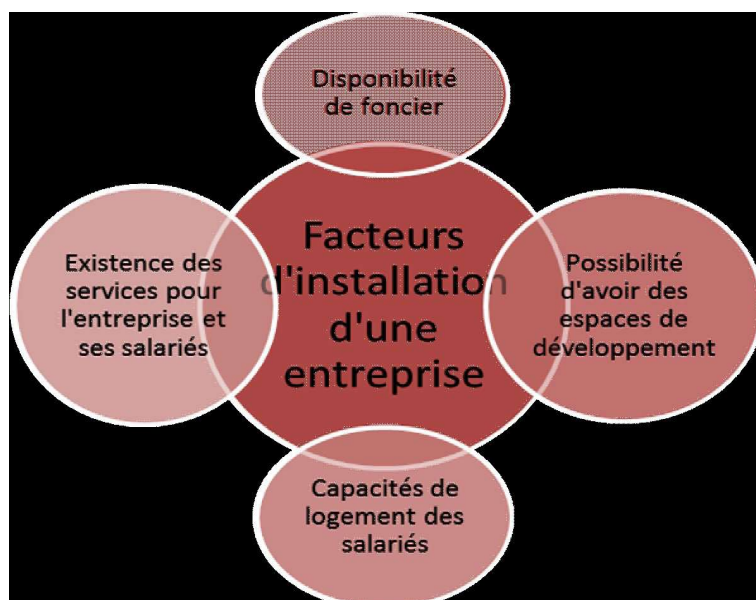
C'est sur la base de cet état des lieux, que certaines recommandations en matière de développement durable ont pu être exprimées.

- 1 L'impact du foncier devra être optimisé pour éviter
  - o d'impacter les surfaces viticoles
  - o de concourir à la diminution des espaces boisés
  - o de réduire les zones d'habitat d'espèces protégées
  - o de ne pas grever le coût de construction
  
- 2 Les projets ne devront pas être trop consommateurs budgétivores en matière de fonctionnement et de main d'œuvre.
  
- 
  
- 3 Le site du Massif des Maures ne dispose pas d'une locomotive en terme de développement, si ce n'est sur le ROSE de PROVENCE, dont le label pourrait être fédérateur pour la création d'un espace type « Maison du Rosé » avec un accueil permanent (visite des espaces viticoles, salons professionnels régionaux, internationaux, ...)

Partant de ces recommandations, il nous apparaît indispensable de recommander :

- la création d'un centre d'affaires à taille régionale et nationale
- la création d'espaces pour hôtellerie
- la création d'espaces pour conférences, expositions
- la création d'espaces de formation

Pour envisager l'installation d'un site dédié à l'accueil d'entreprises, il est apparu nécessaire que le territoire concerné puisse réunir un certain nombre de qualités résumées ainsi :



Le centre d'affaires : son dimensionnement devrait être limité. Une salle de conférences pouvant accueillir 200 à 300 personnes verrait son utilité. Ce centre d'affaires se présenterait sous la forme d'une opération immobilière avec un bâti de bureaux. Cette structure modulable devra prévoir trois utilisations possibles :

- la mise à disposition de bureaux à louer, sachant que les entreprises concernées devront répondre aux dispositions d'une charte de type éco-entreprise
- une deuxième tranche serait destinée à accueillir le pôle économique proprement dit
- une dernière tranche pour être mise à disposition d'entreprises de la filière développement durable souhaitant s'installer dans la région ou déjà installées.

L'hôtellerie : une capacité de 2 ou 3\*\* correspondrait aux besoins d'une clientèle affaire associée au Pôle économique.

#### Le projet d'installation de la Chambre d'Agriculture du Var

Il s'agit du déménagement du siège de la C.A.V. de Draguignan et de l'antenne de Vidauban.

Dans ses recherches du foncier, la C.A.V. étudie l'opération foncière sur le Cannet des Maures.

L'implantation de la Chambre d'Agriculture aux abords de l'écopôle, qui se veut tourner vers le domaine de l'environnement, est une opportunité majeure. Des synergies pourraient être trouvées notamment sur le sujet de la viticulture avec le Centre de Recherche et d'Expérimentation sur le Rosé.

#### Le rosé de Provence : piste de développement

Les pistes de développement identifiées seraient :

- la création d'une maison du rosé
- le développement de produits spécifiques par le Centre de recherche sur le rosé
- la création et développement de filières de formation
- le développement du tourisme œnologique

#### Var Ecopôle : plateforme de regroupement de compétences bois-liège, autre piste de développement

C'est un axe de développement qui répond à un positionnement favorable sur un plan géographique. Une spécialisation « isolation/construction, pourrait constituer un axe stratégique structurant pour des activités regroupant les acteurs de la filière, notamment sur des activités de développement économique.

#### Le Centre de formation

Ce centre de formation serait intégré à la structure de l'écopôle. Il serait délibérément orienté vers l'environnement et le développement durable, s'adressant principalement aux « métiers verts ». Il serait vu comme un lieu de rassemblement des différents types de formation : professionnelle initiale, continue, ...

Les domaines d'activités stratégiques qui ressortent de cette étude sont ceux en lien direct avec l'économie du territoire, à savoir : filière bois, vin, agriculture-viticulture, patrimoine naturel, biodiversité, géodiversité. Une activité transversale se détache également, la lutte et la prévention contre les incendies

Tout au long de cet exposé certains points ont fait l'objet de critiques et de précisions.

**Jean-Michel COUVE** rappelle qu'il interdit d'impliquer sur le projet des surfaces actuellement agricoles.

De plus il ne faudrait pas limiter les pistes de développement économique au Rosé de Provence qui ne peut être qu'un des points à développer. La maison et le centre de recherches sur le rosé existent déjà.

Le Centre d'affaires ne peut, en aucun cas, se limiter à 305m<sup>2</sup>, cela paraît beaucoup trop restreint. Par ailleurs, il faut réfléchir sur la manière d'amortir ce Centre d'affaires. A son avis, la solution consiste en la création d'espaces d'expositions commerciaux.

Les bureaux modulables doivent quant à eux être liés à une unité hôtelière.

Il nous faut travailler sur l'ensemble de ce projet ce qui nous amènera à envisager l'implantation de la zone de pépinière d'accueil des entreprises.

**Annelise CORBIN** répond en signalant que le « rosé de Provence » n'était qu'un exemple pour démontrer qu'il faudrait s'appuyer sur l'existant pour développer un nouveau projet de développement durable

**Aniouchka WAISSE** souhaite savoir si, en matière de formation, les chefs d'entreprises « phares » du territoire ont été interrogés, concernant leurs besoins.

**Jean-Michel COUVE** pense qu'à son sens ce ne sont pas uniquement les besoins qui sont à identifier, mais que les constats que nous aurons établis nous amèneront à mieux percevoir les besoins de chacun. Les contacts que nous aurons pris avec les universités, avec les centres de formation, avec Sophia-Antipolis, nous amèneront à percevoir quels sont leurs besoins complémentaires de formation. Il ne s'agit pas de créer une concurrence avec des centres de formations déjà existants, mais bien d'être complémentaire.

Par ailleurs, il souhaiterait que des réunions soient organisées avec la Communauté « Cœur du Var » afin que nous travaillions dans le cadre d'une complémentarité avec la Communauté Cœur du Var.

**Alain BENEDETTO** pense que pour notre dossier, il faudra rédiger un cahier des charges.

**Jean-Michel COUVE** répond que ce cahier des charges reste de compétence de la Communauté de communes

**Anne Cécile AUDRA** rappelle que la Maison du Rosé existe déjà.

**Jean-Michel COUVE** souhaite que, sur les bases qui viennent de nous être présentées, ces quatre volets soient développés, afin que d'ici octobre nous soyons assez avancés pour pouvoir présenter une plaquette résumant notre travail dans son intégralité. Pour ce faire, il nous faudra trouver des moyens nouveaux. Ce sera l'objet de notre prochaine réunion.

Il sera également important de savoir cadrer notre projet de concept de plate-forme économique et environnementale avec les travaux et les décisions que va prendre la Communauté de communes

« Cœur du Var ».

A propos du GEOPARK, il faudra échanger avec Grégory CORNILLAC pour obtenir plus de précisions sur cette nouvelle démarche engagée pour une « Forêt modèle méditerranée »

**Florence LANLIARD** estime qu'il faudra aussi établir un inventaire exhaustif des domaines viticoles et des caves coopératives disséminés sur le territoire des Maures.

Dernière présentation : « le nouveau schéma de tourisme durable » présenté par **Guy CASTAGNE**

**Guy CASTAGNE** présente son étude constituée en sept chapitres.

Il précise les objectifs et orientations du nouveau schéma de tourisme durable qui est de :

- valoriser l'arrière pays
- tendre vers une annualisation des activités touristiques
- mieux utiliser les atouts du territoire
- apporter une logique territoriale en rapprochant le littoral des plaines agricoles et du massif forestier pour ne former qu'un seul espace de tourisme durable

Comment faire vivre ce schéma ?

En mutualisant les sites, en développant de nouvelles formes d'économie durable et en créant de nouveaux ancrages pour le tourisme durable.

Quatre orientations pour valoriser la partie « intérieure » des Maures :

- présenter, promouvoir et commercialiser une sélection de produits du territoire des Maures, avec des partenaires potentiels comme la Chambre d'Agriculture du Var (avec le label Terre du Var), etc
- mettre en valeur les activités humaines et les savoir-faire traditionnels des Maures avec des partenaires privilégiés comme la Chambre des Métiers du Var, les fédérations viticoles, etc
- proposer des offres découvertes aux touristes, avec des partenaires pressentis comme la Maison du Tourisme du Golfe de Saint-Tropez, etc.
- Créer une activité de loisirs durable dans le massif avec comme partenaire le syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Var, etc.

De plus, cinq orientations possibles pour une économie du tourisme sur les quatre saisons :

- créer des événements en basse saison, comme par exemple l'attractivité de l'automne autour de la châtaigne
- réunir et mutualiser sous forme de réseaux des sites et des lieux ambassadeurs du tourisme durable, par exemple, valoriser des lieux d'accueils comme le Domaine de Foncin à Cavalaire ou la maison de la Nature aux Mayons
- proposer une offre de formation au tourisme opérationnelle et innovante, par exemple : une offre de formation continue aux salariés saisonniers du tourisme
- investir dans des offres touristiques innovantes par un schéma d'accueil sur le Massif des Maures, par une signalétique cohérente avec le territoire, par la création d'un concept innovant et écologique de séjour, etc.
- sensibiliser les professionnels au tourisme durable, par exemple : proposer des packages accessibles à l'année, inciter à l'installation de porteurs de projets éco labellisés etc

Pour atteindre cet objectif il nous faut

- en amont : un travail d'identification et de qualification des offres touristiques isolées auprès des acteurs du tourisme, puis un travail de production pour relier les offres entre elles et créer des packages « nature »



- en aval une stratégie de communication auprès des clientèles locales régionales nationales et internationales et une stratégie d'accroche client par des tarifs promotionnels couplés à des offres thématiques

Pour conduire ce schéma de tourisme durable, le « portage » reste essentiel à sa réussite. Le projet devra être piloté et animé par une structure porteuse.

Le lancement du projet doit être réalisé par l'APDDTM, car l'association constitue à ce jour le cadre le plus simple pour poursuivre les travaux commencés, au minimum jusqu'à la présentation du dossier de labellisation GEOPARK.

La seconde étape : conduire et développer le projet avec une approche pluridisciplinaire de la problématique économique pourra être faite en partenariat avec la Communauté de Communes « cœur du Var », et la future Communauté de Communes du golfe de Saint-Tropez. Le portage technique pourra être assuré par un organisme légitimé sur le territoire comme la création d'un GIE, ou par le Syndicat Mixte du massif des Maures...

Guy CASTAGNE s'attachera en conclusion à proposer un calendrier de travail allant de juillet 2012 à septembre 2013 (confère dossier de restitution)

Interventions sur ce thème :

**Brigitte LACREUSE** rappelle qu'il existe également un savoir-faire des métiers d'arts dans le Var tel que la céramique de Salernes ... qu'elle n'a pas entendu citer dans cette étude

**Anne Cécile AUDRA** informe que certaines propositions inscrites dans ce rapport existent déjà. Terre du Var par exemple a déjà prévu de labelliser non pas des produits mais bien des espaces où sont vendus ces produits du terroir : un certain nombre de points de vente une maison du terroir etc. Et il y a déjà, côté Vins de Provence des déclinaisons sur les Maures.

**Alain BENEDETTO** précise qu'effectivement beaucoup de ces projets sont déjà en cours de réalisation, ou déjà réalisés comme certaines offres découvertes de produits du terroir et de la Région. Il demande comment s'articulerait le nouveau Schéma de tourisme durable par rapport à ce qui se fait déjà ?

**Guy CASTAGNE** lui répond qu'il s'agit de valoriser et de faire ressortir les savoir-faire. Ne pas faire redondance mais s'appuyer sur l'existant et le mettre en valeur.

**Robert BOUCHARD** demande si, dans le cadre du dispositif régional d'aide à la création de postes d'agents de développement, il serait envisageable que l'association « AP.P.D.D.T.M. » en bénéficie ? Il rappelle qu'il s'agit d'une subvention de 36.000€ déclinable sur trois ans, la première année 18.000€, la seconde 12.000€ et la troisième 6.000€, sachant qu'il s'agit d'une création effective de poste, dans le cadre d'une convention pluriannuelle qui lie la Région et la structure bénéficiaire.

**Daniel TAVE** rappelle que la Chambre des Métiers peut être associée dans ces études et qu'il faut se rapprocher des personnes compétentes qui travaillent sur cette économie régionale. Il souligne que l'énorme difficulté de la Région reste le transport routier qu'il faut améliorer et sécuriser.

**Florence LANLIARD** signale que l'extension du Parc de Port-Cros ne contrevient pas au Parc Naturel Régional.

Elle pense que les communes adhérentes de notre association n'auront pas toutes la volonté ou la capacité de s'engager financièrement sur la poursuite de nos projets.

Quant au problème de gouvernance et de structure porteuse elle rappelle que cela reste la difficulté

majeure qui fait qu'à aujourd'hui rien ne s'est encore fait.

Si le GEOPARK obtient une majorité d'adhésion et qu'il existe un réel consensus entre les acteurs publics, privés, socio-économiques et la population alors il faut le faire ressortir et le mettre en évidence. Reste qu'il faut s'assurer que nous ayons réellement l'intention de le réaliser, car à force de reculer les délais, on risque un jour d'entendre nous dire que c'est trop ou pas assez « tendance parc naturel ».

**Jean-Yves BUFFARD** demande si le GEOPARK serait un plus pour le Parc Naturel ?

**Guy MARTINI** pense que la création d'un GEOPARK est une bonne stratégie en ce moment, mais qu'il est bien évident que tout dépendra de la manière dont travaillera l'équipe du GEOPARK.

**Joanin MAIHAN** à propos de l'hébergement touristique, demande si des informations ont été récupérées auprès de la Chambre de Commerce du Var, pour savoir éventuellement quels seraient les besoins ?

**Hervé PASSAMAR** remercie les participants.

En accord avec Jean-Michel COUVE, qui s'est trouvé dans l'obligation de partir plutôt afin de rejoindre impérativement Paris en début d'après-midi, il informe l'assemblée que les dossiers de restitution seront consultables sur le site de l'association.

Il rappelle qu'il nous appartient, à présent, d'établir un document global de synthèse sur l'action engagée au cours de l'année 2011, et de le transmettre au Ministère concerné. Ce document ainsi que les bilans financiers de l'année 2011 de l'association et de l'action elle-même pour laquelle nous avons perçu une subvention de 130.000€ feront l'objet d'un ordre du jour spécial lors d'une prochaine assemblée générale.

Au cours du second semestre 2012, il est prévu également d'éditer une plaquette sur notre projet et d'organiser une journée grand-public de valorisation et de communication sur les quatre projets présentés.

La séance est levée à 12H45